



Cachet et Code portefeuille de l'intermédiaire

AXA République
mail : agence.republique@axa.fr
tel : 02 28 54 00 54
ptf : 44039344
Orias : 14 005 665

OFFRE DOMMAGES AUX BIENS - VELO

Le Proposant

Nom et prénom du souscripteur :

Adresse du souscripteur :

Date d'effet souhaitée) : / / Date d'échéance (jour/mois) : /

Déclarations

Objet assuré : Vélo à usage privé

(joindre copie de la facture d'achat du vélo)

ANTECEDENTS

Vous déclarez NE PAS AVOIR ETE VICTIME, dans les 24 MOIS qui ont précédé la souscription de ce contrat, de SINISTRE ayant atteint le ou les objets assurés ou des objets similaires.

Objet de la garantie :

La garantie s'exerce conformément aux dispositions des Conditions Générales CG 460 614 Version A et de la Convention Spéciale 460 618 Version A.

Dommages en tous lieux :

- INCENDIE
- DEGATS DES EAUX
- BRIS
- CASSE
- CATASTROPHES NATURELLES
- VOL (uniquement dans les locaux clos, fermés à clés, suite à effraction ou en extérieur pour vol avec agression)



OUTRE LES EXCLUSIONS PREVUES AUX CONDITIONS GENERALES ET AUX CONVENTIONS SPECIALES, NE SONT PAS GARANTIS :

- LES CREVAISONS ET DECHIRURES.
- LES FRAIS DE RAYONNAGE ;
- LES DOMMAGES SURVENANT AUX SEULS ACCESSOIRES NON INDISPENSABLES A L'UTILISATION DU (DES) OBJET(S) ASSURE(S) ;
- LES DOMMAGES RESULTANT D'EVENEMENTS CLIMATIQUES ALORS QUE LES OBJETS ASSURES SONT LAISSES EN PLEIN AIR ET SANS SURVEILLANCE

Cotisations

Valeur du vélo TTC : € (**minimum 500 €**)

Nature de la garantie	Usage loisir	Usage sportif
Cotisation TTC (avec minimum de prime de 80€ HT) (1)	6 % de la valeur = € (a) + taxes 9% = € TTC	8 % de la valeur = € (a) + taxes 9% = € TTC
Cotisation CAT NAT (2)	12 % de (a) + taxes 8,04 % € TTC	12 % de (a) + taxes 8,04 % € TTC
Frais de répertoire (3)	36,00 €	36,00 €
Taxes attentat (4)	4,30 €	4,30 €
Cotisation annuelle TTC (1) + (2) + (3) + (4) € TTC € TTC

ETENDUE GEOGRAPHIQUE

Europe



10% de la valeur du vélo avec un mini de **150 €** et un maxi de **500 €**

Si la valeur du vélo < à **1 500 €**, la franchise fixe est de **150 €**.

SIGNATURE DU CLIENT (précédée de la date du jour et de la mention « bon pour accord »):

La garantie prendra effet à la date souhaitée par le souscripteur, sous réserve d'avis contraire de l'Assureur dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la date de réception par la compagnie du bulletin de souscription.

Axa France IARD : Société anonyme au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. – **AXA Assurances IARD Mutuelle** : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers – Siren 775 699 309 – Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex – **Juridica** : S.A. au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 RCS Versailles – Siège social : 1, place Victorien SARDOU – 78160 Marly le Roi – **Entreprises régies par le code des assurances.**